

Prière de ne pas emprunter la revue

E.Y./GU-KONU, A. TOSSOU
C.I. YAROU, M. YAROU
A. C. DOSSOU-YOVO

MIGRATIONS INTERNATIONALES
EN AFRIQUE DE L'OUEST
Aspects & Problèmes

DOCUMENTS

N° 3

MARS 1993

Fonds Documentaire IRD

Cote : B*24039 Ex: *unif*

URA/UNB-ORSTOM

Boîte postale 7060
Cotonou, Bénin

Fonds Documentaire IRD



010024039



**MIGRATIONS INTERNATIONALES
EN AFRIQUE OCCIDENTALE
Aspects & Problèmes**

Fonds Documentaire IRD

Cote : BX24039 Ex:uniqua

Sommaire

Présentation, E. Y. GU-KONU	5
Une migration transfrontière inédite en Afrique de l'Ouest. Les réfugiés togolais du Bénin, E. Y. GU-KONU.....	9
Les migrations transfrontières entre le Togo et le Ghana. Bref aperçu du dispositif de surveillance, A. TOSSOU.....	29
Migrations à travers la frontière bénino-togolaise. Les "manifestes" de Hilla-Condji, C. I. YAROU & M. YAROU.....	39
L'immigration des pêcheurs ghanéens au Bénin, A. C. DOSSOU-YOVO...	49



Présentation

E. Y. GU-KONU

Chaque jour apporte son lot d'événements qui soulignent l'intérêt des migrations internationales comme thème d'étude en Afrique de l'Ouest. La diversité de ces événements, leurs caractères discrets pour les uns, explosifs pour d'autres, dramatiques aussi dans beaucoup de cas, leurs conséquences plus ou moins directes pour les Etats et les sociétés de la région, et dans presque tous les cas contraignantes pour les pouvoirs publics dans leurs tentatives de prise de décisions montrent l'étendue et la diversité du domaine de recherche relative à ces migrations internationales ouest-africaines, la diversité aussi, et parfois l'urgence des thèmes qui s'y inscrivent. L'équipe *Migr-Inter Ouest-Afrique* a entrepris de réunir dans ce document quelques articles touchant certains aspects de ces migrations internationales dans la sous-région.

Le premier texte concerne l'exode des Togolais vers le Bénin sous la pression des événements dramatiques qui émaillent continuellement la transition démocratique chaotique qu'expérimente ce pays. Par ses implications politiques au Togo même et par ses conséquences sociales et économiques au Bénin, notamment à Cotonou, mais aussi dans d'autres villes du pays, peut-être surtout également par les situations conflictuelles que la présence de cette masse d'immigrants togolais peut créer demain directement ou indirectement, cette migration transfrontière catastrophique dépasse la portée d'un fait divers, et revêt l'intérêt d'une situation géographique malgré son actualité. E. Y. GU-KONU apporte sur le vif quelques éléments d'appréciation de cette situation.

Antoine TOSSOU est préoccupé par les mobilités sur la frontière Togo-Ghana, en particulier dans le secteur allant d'Aflao jusque dans le Litimé. Comment sont les mécanismes de surveillance et de contrôle? Et à quoi servent-ils pour la mesure des flux migratoires transfrontières? L'extraordinaire perméabilité de la frontière, fait constant dans l'ensemble de la région ouest-africaine, contribue, de même que souvent le laxisme intéressé de certains agents, à rendre les franchissements illicites courants. L'évaluation précise des flux migratoires dans ces conditions est un exercice périlleux. Les registres des postes frontaliers fournissent cependant une base d'approche d'où, affirme TOSSOU, l'on peut valablement tirer parti avec une bonne méthodologie.

L'appréciation des flux migratoires à partir de bonnes données statistiques bien inscrites dans l'espace et la durée est un facteur et une méthode de connaissance des migrations internationales aussi bien dans leurs aspects quantitatifs que qualitatifs. Les postes frontaliers et leurs dispositifs de contrôle, par les effets de rupture de charge qu'ils exercent en tant qu'obstacles sur les flux migratoires, constituent en principe des lieux de constitution et d'organisation de ces données.

Mais la qualité des matériaux qu'on peut recueillir sur les frontières dépend d'un ensemble de facteurs qui ne tiennent pas seulement aux hommes, et qui renvoient aussi et surtout aux structures et aux fonctions assignées à celles-ci. On a entrepris de dépouiller un échantillon représentant environ 2.000 passages enregistrés sur les "manifestes" établis par la police des frontières de Hilla-Condji. Les tableaux sont en cours d'élaboration. YAROU Issaka et YAROU Mouhamadou proposent un ensemble d'informations sur ces documents pour permettre d'apprécier ce qu'ils peuvent apporter à la connaissance des migrations internationales en Afrique de l'Ouest et, pourquoi pas, les améliorations qu'on peut éventuellement apporter à leur structure et au fonctionnement de l'ensemble des dispositifs afin de faire de ces lieux une source d'informations de bonne qualité.

Enfin, on sait que la mobilité géographique est une pratique ancienne en Afrique de l'Ouest. Elle ne concerne pas seulement les marchands Dioula, les Haussa ou les Dzerma qui ont fait école. Les migrations des pêcheurs le long des côtes ouest africaines sont des pratiques fort anciennes également. Elles

sont devenues, comme les autres qui ont sillonné la région de par en par, des migrations internationales à la suite de l'émergence toute récente des Etats-nations balbutiants qui cloisonnent la région. Adrien DOSSOU-YOVO apporte quelques données sur ces migrations de pêcheurs ghanéens et leurs implications pour la pêche à Cotonou.

L'exploration des divers domaines de recherche que propose le thème des migrations internationales en Afrique de l'ouest peut certainement projeter sur les problèmes régionaux, aussi bien les problèmes anciens que les nouveaux, des éclairages possibles grâce auxquels de nouvelles attitudes peuvent être adoptées face à ces problèmes et des pistes originales se révéler vers des solutions efficaces et durables.

Cotonou, 25 mars 1993





Une migration transfrontière inédite en Afrique de l'ouest Les réfugiés togolais au Bénin

E. Y. GU-KONU*

Les événements du 25 et du 30 Janvier 1993 ont provoqué un départ massif d'une partie de la population togolaise vers les deux pays voisins de l'ouest (le Ghana) et de l'est (le Bénin). La ville de Lomé a particulièrement été affectée par l'exode. Près de la moitié de ses habitants est partie au cours des deux premières semaines du mois de Février. C'est l'exode. Mais des hommes ont fui certaines villes de l'intérieur aussi, et même quelques villages, pour aller se réfugier au-delà des frontières de part et d'autre.

Un fait inédit

En terme de migrations internationales et de réfugiés politiques, ces départs massifs constituent un événement inédit dans la région. Les types de migrations transfrontières massives connus jusqu'alors en Afrique de l'ouest ont été consécutifs à des expatriations massives et brutales, directement ou indirectement provoquées par des gouvernements pour diverses raisons, ou

* Chercheur, URA/UNB-ORSTOM, Cotonou

suscités par des situations conflictuelles inter-états. Les togolais et les béninois avaient été ainsi expulsés de Côte d'Ivoire en 1958. A partir du 2 Décembre 1969, au nom de l'*Aliens Compliance Order* ⁽¹⁾ du 18 Novembre, le Gouvernement du Dr BUSIA avait massivement renvoyé les étrangers du pays. Parmi eux figuraient un grand nombre de Togolais, de Béninois et de Nigériens. Ils furent brutalement reconduits aux frontières et se sont retrouvés du jour au lendemain en situation de réfugiés à Lomé pour quelques semaines avant d'être acheminés dans diverses directions, la plupart des ressortissants togolais vers leurs villages d'origine, les béninois et les nigériens vers leurs pays respectifs. L'*Aliens Compliance Order* n'avait pas jusque-là d'équivalent dans l'histoire des lois sur l'immigration en Afrique de l'Ouest. Plus tard, en 1978, les béninois avaient été contraints de rejoindre Cotonou en catastrophe, chassés du Gabon. Les expulsions massives ordonnées par le gouvernement du Nigéria en 1983 sont encore vives dans les mémoires : Béninois, Togolais, Ghanéens, Ivoiriens en avaient été massivement affectés. Enfin, cas encore plus récent, celui provoqué par le conflit Sénégal-Mauritanien, et qui a entraîné de part et d'autre du fleuve Sénégal des flux massifs de sénégalais vers leur pays d'origine, et inversement de Mauritanien vivant jusque-là au Sénégal vers la Mauritanie.

On avait fini par s'habituer à ces migrations transfrontières catastrophiques. Le cas togolais est inédit parce qu'à l'inverse des mouvements ainsi devenus finalement classiques, c'est la première fois que l'on assiste en Afrique de l'Ouest à des départs massifs de populations fuyant leur propre pays pour aller chercher

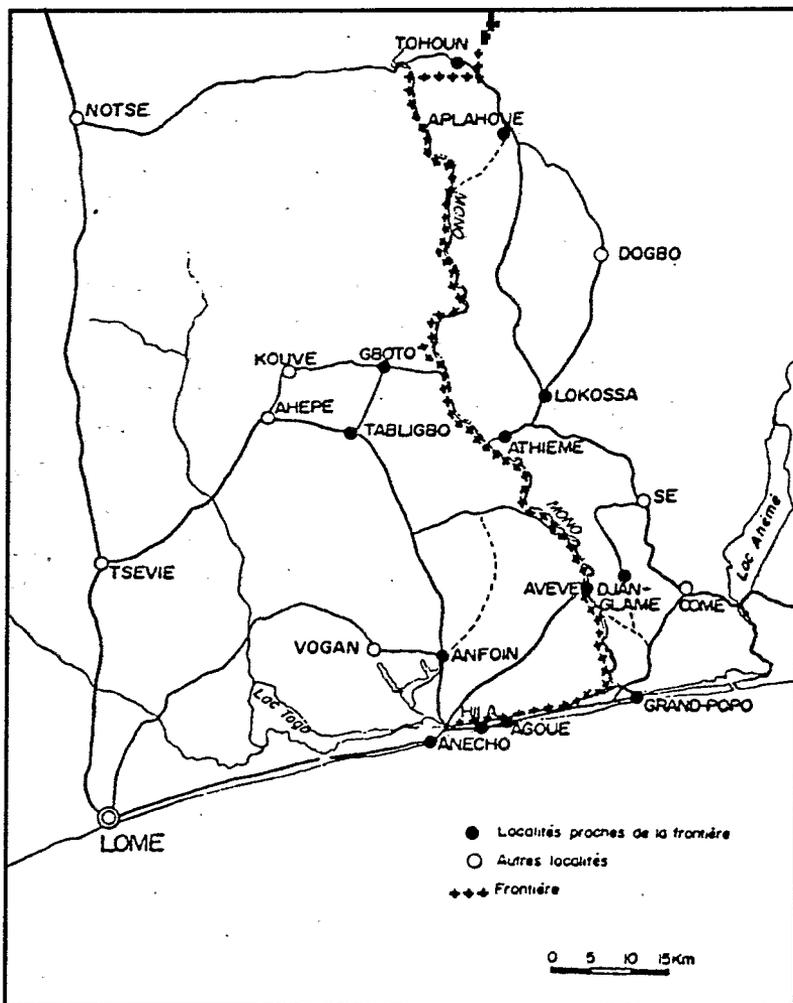
1- S.K. Gaisie & al. La politique démographique et sa mise en oeuvre; in *Croissance démographique et évolution socio-économique en Afrique de l'ouest*, J. C. Caldwell, The Population Council, New York; pp. 549-570.

refuge dans d'autres pays. Sans doute a-t-on déjà vu dans la région et en Afrique des hommes fuyant leur propre pays pour aller vivre ailleurs. On peut citer le cas des Biafrais en 1967-70. Ils sont encore nombreux aujourd'hui à Cotonou. Le cas des Tchadiens pendant le règne d'Issen Habré est du même type, comme celui encore actuel de Libériens allant chercher refuge en Sierra-Leone ou en Côte d'Ivoire ou en Guinée. Mais dans tous ces exemples, les exodes étaient toujours motivés par la guerre civile opposant deux fractions armées de la population. Le cas togolais est unique en ce sens que les départs massifs ne sont motivés ni par la guerre civile, ni par la famine mais par une répression organisée. C'est en effet sous le coup des événements du 25 et du 30 Janvier 1993, que les togolais se sont mis en branle dans toutes les directions possibles, en quête de sécurité individuelle et collective qu'ils n'ont plus chez eux. Ils ne sont pas allés chercher refuge seulement au Ghana et au Bénin. Ceux qui en avaient les moyens sont allés plus loin, notamment en France où ils attendent le dénouement de la situation politique intérieure pour prendre une décision. Une enquête légère rapidement menée sur le cas des réfugiés togolais de Cotonou permet de livrer quelques premières informations et de formuler quelques problèmes.

La géographie et l'histoire pour expliquer...

Le Bénin et le Togo sont des pays voisins, séparés par une frontière de 1000 km. Les capitales respectives se trouvent à la même latitude, et sont distantes l'une et l'autre de 148 Km. A cette latitude, la frontière est plus proche de Lomé que de Cotonou, le poste frontalier de Hilla-Condji étant seulement à 50 Km de la capitale togolaise mais à 100 km de la capitale béninoise.

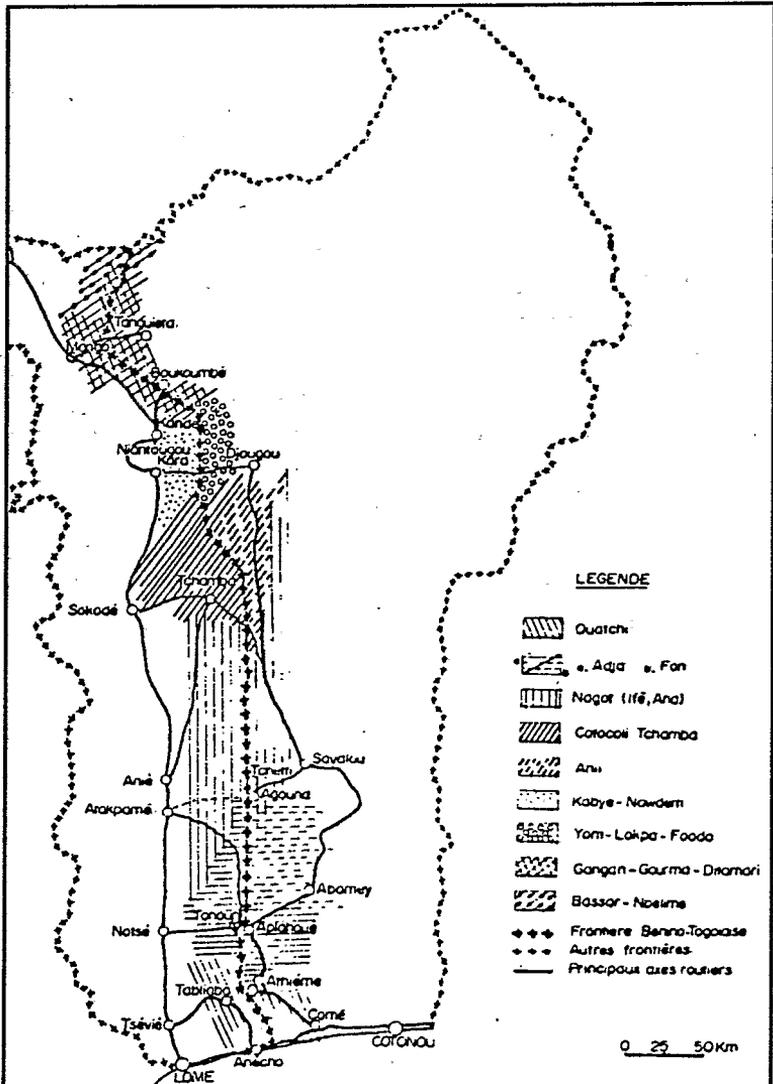
Fig. 1- L'espace-frontière



La petite ville d'Aného, 20.000 habitants, est à moins de 5 km du poste frontalier. Comme tous les autres centres urbains secondaires du pays, elle est très impliquée dans le mouvement chaotique de démocratisation qui s'est emparé du pays depuis près de trois ans maintenant. Mais d'Aného vers le Nord, jusqu'au début du cristallin, le plateau de terre de barre densément peuplé compte quelques petites villes et de gros bourgs fortement concernés par le processus politique, et qui sont peu éloignés de la frontière. C'est le cas de Vogan, Anfoin, Atitogon, Aveeve, Tabligbo, Kouvé... Plus loin encore, bien que dans une zone de peuplement plus faible, les villes de Tohoun, de Tado, facilement accessibles depuis Notse et Kpalime par la transversale Agou-Notse-Tado-Akplahoue sont pratiquement sur la frontière, à quelques kilomètres du Mono. Plus au Nord encore, Atakpame, Sokodé, Lama-Kara, Kandé, qui sont autant de Chefs-lieux de préfecture, et par conséquent des lieux d'un bouillonnement politique plus ou moins intense dans le processus de démocratisation sont reliés respectivement à Tchetti et Savè, à Djougou, à Boukoumbé, certes par des pistes de mauvaise qualité, mais utilisables en cas d'urgence (Fig. 1, p. 12).

Sur le littoral côté Bénin, le petit centre urbain d'Agoué est à moins de 10 km du poste frontalier de Hilla-Condji, et des centres régionaux comme Comé, Athiémé, Akplahoué, Lokossa sont proches de la frontière et sont facilement accessibles par des pistes ou des sentiers, parfois par des routes de bonne qualité, à partir des petits centres urbains et des grosses agglomérations villageoises situés au-delà du fleuve, côté Togo. Cette situation géographique explique largement la migration transfrontière des réfugiés togolais vers le Bénin, ainsi que ses traits essentiels. Il suffit en effet de faire un pas vers l'Est, de franchir la frontière

Fig. 2- Groupes ethniques et frontière



pour se sentir plus en sécurité. Mais, ce n'est là qu'un des éléments d'explication.

Deux autres éléments d'ordre historique s'imposent avec force. Le premier est la position de la frontière par rapport à l'organisation des espaces ethniques. De part et d'autre de la démarcation, surtout dans les secteurs densément peuplés, ce sont les mêmes groupes ethniques, parfois les mêmes lignages que l'on trouve, comme l'indique la carte 2. Le Département béninois du Mono offre un cas exemplaire. Les Guin-mina, les Pla, les Peda, les Ehoués, les Adja forment des aires ethno-culturelles jointives sur lesquelles s'était surimposée la frontière. Au point que Agoué a son doublet, Agouégan; en face de Grand-Popo se trouve Agbanakin, étroitement lié au premier par une histoire commune et des liens matrimoniaux aussi complexes qu'intenses. Il en est de même entre Tado, Tohoun, Tokpli, Agome-Seva... d'une part, et de l'autre Akplahoué, Azove, Lokossa, Athiémé etc...

Le second élément d'explication, également d'ordre historique, renvoie aux conséquences des relations tissées pendant la période coloniale entre les deux territoires, surtout entre Cotonou et Porto-Novo d'une part, et de l'autre, Lomé. Le Togo, ancienne colonie allemande, avait été placé sous la tutelle de la France à partir de 1924, à l'issue de la première guerre mondiale. Cela a donné lieu, au cours des années 30-50, à une administration commune pour les deux territoires pendant quelques années. La prise sous tutelle et la gestion commune se sont traduites par des pratiques administratives qui ont généré et entretenu ce tissu de relations. Ainsi, au lendemain de la prise sous tutelle et jusque tard après la seconde guerre mondiale, un

grand nombre de fonctionnaires dahoméens avaient été affectés de Porto-Novo et/ou de Cotonou pour aller mettre en place ou diriger des services administratifs à Lomé. D'autre part, des Togolais, moins nombreux il est vrai, avaient été, eux aussi, affectés au Dahomey pour servir dans l'administration locale, parfois d'ailleurs pour des raisons disciplinaires. Dans le secteur privé, les compagnies commerciales françaises qui animaient la traite coloniale avaient procédé comme l'administration, affectant des Dahoméens au Togo et *vice-versa*.

Ces fonctionnaires dahoméens avaient créé sur place des familles qui se sont étendues tout en gardant des liens solides avec la souche restée au Dahomey. Certains de ces anciens fonctionnaires sont retournés à Cotonou, à Porto-Novo ou ailleurs au Bénin tout en laissant une partie de leurs familles au Togo. Des Togolais affectés au Dahomey pour les mêmes raisons ont agité pour la plupart de la même façon. Ces pratiques ont induit des situations profondément marquées dans l'espace social sous-régional. Elles avaient produit en effet un réseau d'alliances familiales particulièrement imbriquées par-dessus la frontière, et restées jusqu'aujourd'hui extraordinairement vivaces. Beaucoup de Togolais originaires de Lomé ou d'Aného ont ainsi au moins un parent ou une famille entière à Cotonou ou à Porto-Novo et inversement. C'est le cas des Lorenzo, des de Souza, des Olympio et beaucoup d'autres moins connus et de condition sociale plus modeste. Ces rapports familiaux anciens, leurs prolongements plus récents et leur extraordinaire imbrication ont fortement structuré l'espace social malgré et par-dessus la frontière.

La permanence et la vivacité de cette structure de l'espace expliquent certains aspects de l'exode togolais vers le Bénin,

notamment le fait par exemple que l'essentiel des réfugiés s'est fondu au sein de la population béninoise comme un morceau de glace dans l'eau. On verra plus loin quelques conséquences de cet aspect particulier de la migration transfrontière catastrophique des togolais au Bénin.

Dans l'affolement...

Un des traits caractéristiques de l'exode vers le Bénin est sa spontanéité et son allure catastrophique. La sanglante répression du 25 Janvier avait provoqué un premier choc dans les consciences et, en quelque sorte, mobilisé la population au sens propre du terme, surtout celle de Lomé et des environs immédiats. La fusillade gratuite du samedi 30 janvier a fait le reste. Elle a littéralement jeté sur les routes une population terrifiée, qui fuyait alors la ville par tous les moyens possibles et dans toutes les directions possibles, chacun emmenant avec lui le minimum d'effets nécessaires possibles. Beaucoup de ceux qui avaient pris la direction de la frontière béninoise ce dimanche 31 Janvier marchaient à pied vers Aneho, leurs colis sur la tête. Avant de déclencher la fusillade le samedi à 14 heures, les autorités togolaises avaient pris le soin de fermer la frontière. Celle-ci ne sera ouverte le lendemain qu'à onze heures. Mais dès le début de l'après-midi, le poste frontalier de Hilla-Condji était archi-comble, au point que la police des frontières béninoises du poste, ainsi que les agents des douanes s'étaient trouvées dans l'obligation morale de laisser passer la foule en détresse sans exiger d'elle les formalités d'usage. Cette décision qu'imposait la force des choses explique entre autres la difficulté actuelle à

savoir avec précision le nombre exact des réfugiés ayant franchi la frontière en direction du Bénin.

Les toutes premières mesures prises par les autorités béninoises allaient plutôt dans le sens des secours immédiats à porter aux réfugiés amassés à Hilla-Condji, côté bénin, et en quête de moyens de transport pour s'éloigner le plus possible de leur pays. Outre les cars envoyés de Cotonou pour suppléer à l'insuffisance des possibilités offertes par les taxi-brousses habituels, et aussi pour atténuer les spéculations des "drivers" aux dépens des réfugiés, le CNPC⁽¹⁾ entreprit d'organiser un premier accueil à Agoué, dont la paroisse comptait déjà plus de 500 Togolais. Mais pour les fugitifs, Agoué était encore trop proche de Lomé et plus généralement du Togo. Il fallait aller plus loin. Et pour la plupart d'entre eux, Cotonou était le lieu rêvé, une sorte de terre promise! N'ayant aucun moyen d'arrêter tous ceux qui traversaient la petite ville frontalière à toute vitesse pour aller se réfugier dans la capitale béninoise, le CNPC dû se résoudre à aller organiser des centres d'accueil à Cotonou.

Mais où sont-ils en réalité dans la ville?

Actuellement, il existe trois principaux centres d'accueil dans la ville. Parmi eux, le centre de Cotonou II est un prototype. Il avait reçu dès le premier jour 145 réfugiés. Le 10 Mars 1993, c'est-à-dire un mois plus tard, son effectif avait atteint 800 personnes dont près d'un tiers de femmes. L'Humanité Bénin, qui avait une antenne à Cotonou II, avait commencé à accueillir les

1- Centre National de Protection Civile

réfugiés dans la grande salle des fêtes de ce quartier avant même l'intervention du CNPC. L'ONG béninois avait ainsi installé des lits, placé des postes téléviseurs et des transistors, créé une infirmerie alimentée en médicaments par elle, affecté un infirmier pris en charge par le ministère de la santé. Les malades, qui ne pouvaient pas être soignés sur place, étaient évacués à l'Hôpital Saint-Luc géré par l'archevêché de Cotonou. L'alimentation des réfugiés dans ce centre était assurée à partir de vivres offerts par divers organismes, notamment le HCR, le PAM, des ONG béninoises et étrangères, ainsi que des donateurs privés. La préparation des aliments était assurée par un groupe de femmes choisies parmi les réfugiés et placées sous la surveillance stricte d'une béninoise de forte personnalité. Le bruit n'avait-il pas couru à Lomé que du Togo, on avait essayé d'introduire dans les milieux de réfugiés togolais d'Aflao, des boules d'acassa empoisonnées. Vraie ou fausse, cette information avait justifié au centre de Cotonou II et partout dans les autres lieux d'accueil un train de mesures de sécurité parmi lesquelles une surveillance rigoureuse des femmes chargées de la cuisine des réfugiés, et un contrôle strict des entrées dans ces lieux.

Il est difficile d'évaluer la proportion des réfugiés hébergés dans les centres publics organisés sur le modèle de Cotonou II par rapport à l'ensemble de ceux qui sont accueillis dans la capitale. Il est en effet totalement illusoire de vouloir se faire une idée précise du nombre de togolais réfugiés dans la ville. Le chiffre de 21.000 avancés dans la semaine du 7 au 14 mars par le service de recensement du HCR n'apparaît guère convaincant. Parce qu'en réalité la majeure partie des réfugiés se sont littéralement fondus dans la population cotonnoise. Certains, peu nombreux, ont préféré louer grâce aux moyens dont ils disposent. D'autres, encore

moins nombreux, ont réussi à se faire loger dans des maisons appartenant à des services publics, en faisant jouer divers types de relations.

Mais le gros des réfugiés vit chez l'habitant grâce à la vivacité des réseaux de parenté plus ou moins anciens. Et dans ce dernier cas, ils se retrouvent à 10, 15 et parfois même à 20 dans le même domicile. Le domicile de Mr Zokli au quartier Woleguede a valeur d'exemple. Seize réfugiés en plus des habitants ordinaires se partagent une concession de trois cents mètres carrés comprenant huit petites chambres basses dont un magasin, avec cependant de l'eau courante et l'électricité mais sans plus. Au carré n° 743, 25 réfugiés sont venus s'ajouter aux 18 personnes qui vivaient habituellement dans la concession. Ces types d'arrangement semblent curieusement avoir été plus courants dans certains quartiers de la ville que dans d'autres, notamment *Sikecondji*, *Gbegame-sud*, *Gbegame-nord*, *Gbedjromede*, *Woleguede*... En dehors de ces lieux de forte concentration, les réfugiés togolais sont partout à Cotonou.

Outre Cotonou, les réfugiés qui ont voulu mettre une bonne distance entre eux et Lomé se sont orientés également vers Porto-Novo, Ouidah, plus rarement vers Allada, Abomey et Bohicon. Ouidah, à une quarantaine de kilomètres de Cotonou, semble avoir moins attiré que Porto-Novo. Certains cotoinois disposant de possibilités d'hébergement dans la vieille capitale y ont transféré une partie de leurs réfugiés. Mais en règle générale, tous ceux qui ont préféré se mettre à l'abri de la spéculation sur les prix locatifs de Cotonou ont été obligés de se rendre à Porto-Novo où les loyers sont relativement plus accessibles, et où surtout la municipalité semble avoir mis au point une organisation plus efficace pour mettre les réfugiés en quête de maison à louer sur

des pistes sûres et confiantes. Le nombre des réfugiés s'élève à environ 3000 personnes.⁽¹⁾ Sur ce total estimé, la Croix Rouge a enregistré, en date du 19 mars, 620 dont 165 hommes, 221 femmes, 24 enfants de moins d'un an et 210 enfants de 1 à 15 ans.

Mais Porto-Novo ne présente pas moins d'inconvénients. Trente kilomètres la séparent de Cotonou, avec une route véritablement dangereuse. En outre, du fait de sa proximité du Nigéria, la ville est réputée avoir un degré élevé d'insécurité, certes d'un autre type que celui qui a mis en branle la migration transfrontière togolaise, mais tout aussi dissuasif. Certains quartiers portonoviens semblent célèbre pour leur fort taux de banditisme et sont, par rapport aux quartiers de Cotonou, perçus comme de véritables coupe-gorges par les réfugiés. Ne sont donc allés chercher refuge à Porto-Novo que ceux qui ont des parents là-bas, ou qui ont été contraints, de par leurs moyens limités, de rechercher à tout prix des loyers moins onéreux.

Probablement pour les mêmes raisons, nombre de réfugiés se sont tout de même installés dans certaines localités proches de la frontière : Comé, Akplahoué, Lokossa semblent présenter les plus fortes concentrations dans le département du Mono. Cette diffusion des réfugiés sur le territoire contribue à rendre difficiles les tentatives entreprises pour une connaissance relativement précise des effectifs impliqués dans la migration.

Comment les compter?

Combien sont-ils au total le long de la frontière jusqu'à l'extrême Nord? Et dans tout le pays? Toute estimation, même la plus prudente, pourrait être fort éloignée de la réalité, et trop peu

1- Source: Section locale de la croix rouge. 19/03/93

fiable par conséquent pour orienter le jugement. La police des frontières dispose de données qui pourront, lorsqu'ils seront accessibles, aider à la quantification. Mais il faudra, le moment venu, les prendre avec des pincettes. La nature des frontières et les conditions de la migration, notamment son caractère inattendu et catastrophique, commandent cette prudence. A Hilla-Condji, où le mouvement a surpris comme partout ailleurs, des dispositions avaient été prises pour rendre l'enregistrement des véhicules immatriculés RT avec leurs passagers plus aisés; mais c'est quelques jours après le début du grand assaut. L'agence béninoise du HCR a pris l'excellente initiative de délivrer les cartes de réfugiés. Une grande publicité a été faite pour en informer les intéressés. Jusqu'à ce jour, l'affluence dans les bureaux d'enregistrement et de délivrance des cartes est toujours grande et met souvent les agents dans tous leurs états. Cela signifie que le nombre actuel de cartes délivrées, dont il est au demeurant impossible d'avoir le chiffre pour le moment, ne saurait être identifié à celui des réfugiés. Sans compter que la procédure intéresse au premier chef la ville de Cotonou, et qu'il n'est pas sûr que les délégations envoyées à l'intérieur, notamment celle du Ministère de l'Intérieur pour apprécier la situation dans les divers départements soient véritablement en mesure de combler les lacunes éventuelles.

Les autorités chargées de la situation des réfugiés, notamment le HCR ont donc demandé dans ces conditions un recensement systématique dont la réalisation est confiée à l'INSAE⁽¹⁾. Des fiches assez détaillées sont établies à cet effet et des tentes déjà installées dans certains des centres d'accueil pour les recenseurs

1- Institut National des Statistiques et de l'Analyse Economique, Cotonou

et leurs sujets. C'est le cas par exemple de Cotonou II. Peut-être peut-on espérer des statistiques relativement fiables à l'issue de ce travail. Mais on peut se permettre des doutes. Car les situations créées par le mouvement sont plus complexes qu'elles ne paraissent. Et d'ailleurs, si l'on prend la peine de lire plus loin dans les pensées des commanditaires de l'enquête, l'objectif du recensement va au-delà de la simple connaissance de l'effectif des réfugiés et de leurs caractéristiques essentielles. Il s'agit aussi de les identifier, à la limite de les fichier, certainement pour rationaliser au mieux possible les prises en charge, mais peut-être aussi avec le souci de réduire les risques de voir le nombre des chômeurs et des diplômés sans emploi gonfler à vue d'œil dans le pays. L'idée circule à Cotonou. Elle n'est donc pas un secret dans les milieux de réfugiés qui sont *de facto* des sans-emplois, et qui cherchent, non pas seulement à être secourus en tant que réfugiés, mais aussi à trouver autant que possible un emploi rémunéré. A malin malin et demi? La réponse est loin d'être simple.

Le rôle déterminant des réseaux de solidarités familiales.

Les réfugiés togolais avaient été accueillis au Bénin dans un élan solidaire spontané. L'opinion béninoise, aussi bien au niveau des organisations politiques et associatives qu'au niveau des individus, avait toujours suivi l'évolution de la transition togolaise avec intérêt et inquiétudes. Comparant la situation togolaise à celle qu'elle avait vécue elle-même quelques années plus tôt, la population béninoise est indignée par l'obstination du

chef de l'Etat togolais à vouloir se maintenir au pouvoir à tout prix. Surtout, elle a été profondément choquée par la répression du 25 janvier 1993 ainsi que par les massacres et les pillages organisés 5 jours plus tard pour terroriser les habitants et les chasser du pays.

Mais au-delà des considérations politiques, parfois même idéologiques au sens restreint du terme, l'élan solidaire au profit des réfugiés togolais s'explique avant tout par la qualité et l'intensité des réseaux de solidarité familiale. Les réfugiés togolais qui ont pris la route du Bénin l'ont fait surtout parce qu'ils ont de la famille de l'autre côté de la frontière. Inversement, ceux qui ont ouvert leur porte ont agi beaucoup moins au nom d'un idéal politique qu'en raison du fait que c'est un parent, un cousin, un fils ou un petit fils de l'autre côté de la frontière qu'ils ont derrière la porte. Ce fait a considérablement atténué la gravité qu'auraient eu les conséquences d'un exode massif et inattendu, et rendu ainsi relativement plus abordable pour les pouvoirs publics béninois et les autres intervenants, de même que pour les réfugiés eux-mêmes, une situation qui aurait pu être encore plus lourde à gérer. Il est évident, par exemple, que si les réseaux de solidarité familiale n'avaient pas si bien fonctionné, les centres de regroupement administratif des réfugiés auraient été bien plus nombreux, avec toutes les conséquences que cela suppose en termes d'organisation et de moyens.

La situation est identique dans le cas des réfugiés qui se sont dirigés vers le Ghana. A Aflao, à Denu, à Ho, à Adafienu, à Kliko, à Kpedze, à Hohoe..., si les pouvoirs publics ne sont pas restés indifférents, loin de là, ce sont surtout les réseaux de solidarité familiale qui ont d'abord joué, déterminé le choix du

lieu de refuge et considérablement atténué le caractère dramatique de l'événement. A Aflao, Denu, Ho... comme de l'autre côté à Comé, Akplahoué, Ouidah ou Cotonou, le réfugié togolais se retrouve en famille plutôt qu'en *terra incognita*.

Ces faits reposent la question de l'organisation actuelle de l'espace ouest-africain. Que signifient les frontières si les familles sont les mêmes de part et d'autre et sont capables d'un tel élan de solidarité par-dessus la barrière? Et que signifient donc ces Etats-nationaux dont les populations sont si entremêlées de part et d'autre des limites d'Etat?

Scrutons un peu l'avenir.

Le drame togolais a mobilisé un nombre élevé de services publics et d'organisations non gouvernementales. Préoccupés par le sort des réfugiés, les uns et les autres ont, comme d'habitude, tourné le regard vers l'extérieur pour obtenir des dons afin de mieux accomplir leurs actions caritatives. Catwell, Caritas, le PNUD, le PAM, la Croix Rouge... ont favorablement répondu aux appels à l'aide des pouvoirs publics et des ONG béninois. A quoi servent les réfugiés politiques en Afrique? Ayant étudié dans le détail la situation des réfugiés érythréens au Soudan, Shoa Asfana⁽¹⁾ avance dans sa conclusion que "*Finalemment, on pourrait se demander si les sites d'installation n'ont pas surtout servi à promouvoir le secteur agricole soudanais par le biais de cette main-d'oeuvre salariée bon marché que représente les réfugiées, et à développer la province de Kassala grâce à toute les*

1- Shoa Asfana, L'Espace Géographique N° 4, 1992, Un espace agraire loti au Soudan, P 355

infrastructures et les équipements qui y ont été implantés par l'aide internationale." Naturellement, nous ne sommes ni au Soudan ni en Erythrée et les réfugiés togolais ne sont pas des Erythréens.

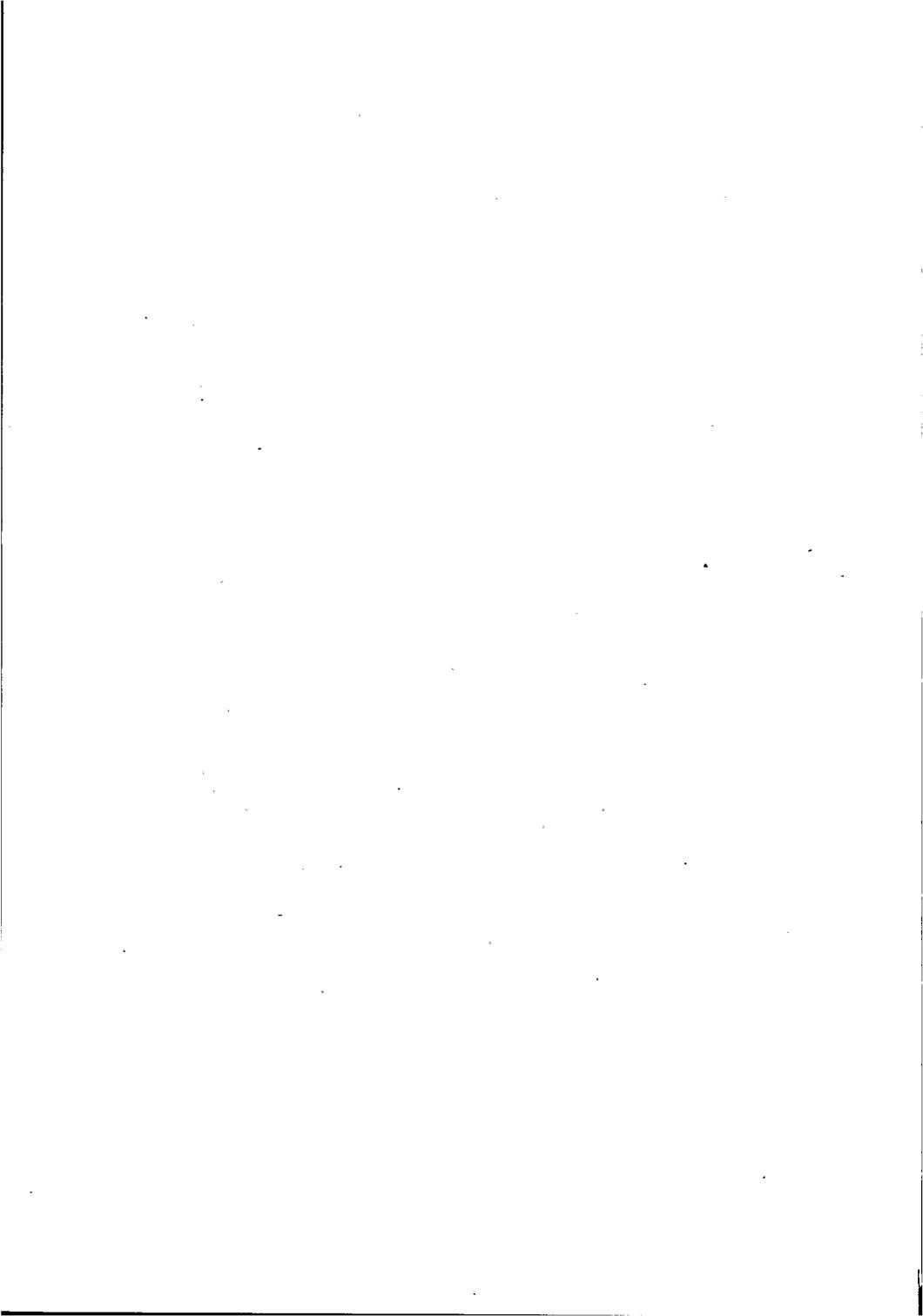
Par ailleurs, l'admirable élan béninois de solidarité envers les réfugiés togolais occulte pour l'instant des questions qui ne manqueront probablement pas de surgir plus tard, peut-être même plus tôt qu'on ne peut le penser. Les réfugiés vont-ils retourner dans leur pays d'origine? Le cas des Tchadiens de Pobé avait été incidemment évoqué au cours des enquêtes par certains Béninois responsables de l'accueil des immigrés. Combien de temps la situation va-t-elle durer? Quelle est la capacité de l'Etat béninois à faire face plus longtemps qu'il ne faudrait aux problèmes posés par la présence massive de ces réfugiés sur le territoire? Et si les réfugiés devaient rester plus longtemps qu'il ne faut, que deviendra la qualité de la cohabitation à Dantokpa entre les commerçantes et autres revendeuses béninoises et les femmes togolaises réfugiées qui ont transféré leurs activités commerciales du grand marché de Lomé sur Cotonou? Que se passera-t-il éventuellement dans les milieux des conducteurs de Zémidjan? Et dans celui des diplômés sans emploi? L'élan solidaire internationale et la force des réseaux de solidarité familiales pourront-ils venir à bout des frictions éventuelles, peut-être des conflits ouverts que la présence massive des réfugiés togolais pourrait tôt ou tard générer?

Ces interrogations et bien d'autres encore conduisent à trois séries d'idées. Il ne fait aucun doute que l'élan admirable de solidarité de tout genre dont les réfugiés togolais sont en ce moment les bénéficiaires est juste et nécessaire. Cependant la

racine du problème se trouve ailleurs. Elle se trouve au Togo où, après 25 ans d'un pouvoir sans partage, un homme et son entourage immédiat s'obstinent à se perpétuer à la tête de l'Etat en dépit de tout, et n'hésitent devant aucun moyen pour parvenir à leur fin. Mais au-delà du contexte actuel de la démocratisation au Togo, la racine du problème se trouve aussi dans une certaine organisation de l'espace régional. L'efficacité du rôle joué par les réseaux de solidarité familiale par-dessus la frontière souligne une fois de plus le caractère totalement artificiel de celle-ci et la vanité des tentatives de construction de micro-états-nations dans des cadres territoriaux étatiques sans vitalité réelle. Elle montre par ailleurs que nombre de problèmes, y compris ceux du type qui est à l'origine de l'exode actuel des togolais, peuvent trouver des réponses plus consistantes et plus durables lorsqu'ils seront pris en compte dans leurs dimensions régionales ouest africaines et dans une vision décroisée de l'espace géopolitique. Hors de cette dimension régionale et de cette vision décroisée, les solutions ne seront jamais que des palliatifs. Cela veut dire que si les actions solidaires entreprises sur le territoire béninois par l'Etat et la société civile en faveur des réfugiés venus du territoire voisin sont admirables, perçues dans cette vision décroisée de l'espace ouest africain, elles ne sont forcément que des expédients au regard du problème fondamental, et au travers desquels la question actuelle des réfugiés togolais peut, tôt ou tard, ressurgir sous des formes inattendues, qui pourraient être tout aussi dramatiques et onéreuses.

L'Afrique de l'ouest n'y gagnera pas.





Les migrations transfrontières entre le Togo et le Ghana

Bref aperçu du dispositif de surveillance.

Antoine TOSSOU*

La réglementation des mouvements migratoires sur le territoire de l'Etat participe de l'exercice de la souveraineté étatique, et de la protection civile et policière des populations. Elle se concrétise par la mise en oeuvre d'un dispositif frontalier et institutionnel. L'étude des migrations internationales doit amplement tenir compte de la configuration de ce dispositif frontalier et institutionnel de surveillance. Elle en est tributaire, car la qualité et l'efficacité du dispositif détermine les conditions optimales de son efficacité.

Un bref aperçu du dispositif frontalier et institutionnel de surveillance des mouvements migratoires internationaux au Togo, révèle les difficultés méthodologiques de l'étude. Celles-ci résultent aussi bien des défaillances des structures et des mécanismes de surveillance et de contrôle que de la perméabilité des frontières.

Les structures et les mécanismes de surveillance et de contrôle.

Les structures de surveillance et de contrôle des migrations internationales sont constituées par des institutions étatiques pourvues d'un dispositif mis en place le long des frontières et aux terminaux des

* Maître Assistant, Université de Lomé.

voies de transport aérien et maritime. Ces institutions sont les services d'immigration et émigration du ministère de l'intérieur, les services des douanes dépendant du ministère de l'économie et des finances, et les services de la santé publique.

Le dispositif de surveillance est une série de postes frontaliers où sont affectés des agents des trois services. Son exercice est contrôlé par une brigade mobile des services des douanes. Sur les trois frontières occidentale, orientale et septentrionale couvrant près de 1.500 km sont disposés moins de 30 postes de surveillance. La distance moyenne les séparant dépasse 40 km. La distance minimale entre deux postes successifs s'établit, entre ceux de Kwadjoviakopé et de Ségbé dans l'agglomération de Lomé, à 13 km. Dans la zone du cordon littoral de la ville de Lomé, les postes occasionnels sont distants de quelques dizaines de mètres le long de la frontière avec le Ghana. Par contre, l'une des plus grandes distances atteint 190 km sur la frontière occidentale, entre Badou et Sokodé.

A l'arrière des postes frontaliers sont disposées les équipes de la brigade mobile. Elles interviennent aux lieux de convergence des voies frontalières. Le dispositif de surveillance et de contrôle des migrations fonctionne suivant un mécanisme qui consiste, pour les agents des services des migrations, à s'assurer que les migrants possèdent des documents de voyage en cours de validité et conformes aux normes définies dans les accords internationaux ou inter-Etats. Le passeport délivré par le service des migrations du pays d'origine du migrant constitue le document d'identité fondamental dont le voyageur se munit. Son état réglementaire et sa présentation aux agents de surveillance des migrations des deux pays limitrophes donnent aux voyageurs le droit de traverser la frontière. Les agents de chaque côté apposent sur une page du document un visa de sortie puis

un visa d'entrée autorisant la migration. Le passeport comporte plusieurs pages destinées à recevoir les visas. Il est admis pour les voyageurs de toutes nationalités, contrairement à la carte d'identité nationale. La carte d'identité n'est admise que pour les nationaux des pays limitrophes. En ce qui concerne le Ghana, cette admission résulte d'un accord entre les deux pays datant de la période coloniale, et reconduite après les indépendances. L'accord initial avait été réalisé entre les deux puissances coloniales: France et Royaume Uni. Dans le cas du Burkina Faso et de la République du Bénin, il s'agit d'une disposition coloniale de fait ayant résulté de la dépendance commune des trois territoires coloniaux de la même puissance coloniale. Les cartes d'identité professionnelles ne sont pas officiellement autorisées, n'étant pas émises par les services officiels des migrations, mais seulement par les autorités professionnelles. Néanmoins, elles sont tacitement admises dans des circonstances purement informelles. Parce que l'introduction de la carte nationale d'identité au Ghana est récente et attend encore sa généralisation.

Pour les agents du services des douanes, le mécanisme implique la surveillance des mouvements de marchandises. Le voyageur muni de bagages doit déclarer ses effets commerciaux en vue de leur taxation financière conformément à la réglementation douanière en vigueur concernant les divers types de biens en circulation. Les biens non commerciaux, à usage personnel ne sont pas visés. Ils sont épargnés par la taxation. Les articles neufs en quantités non commerciales (moins de six) sont également épargnés. Par contre, ceux à gros rapport commercial comme les appareils électriques ou électroniques sont taxés déjà à partir de l'unité. Les agents de la santé publique vérifient les cartes de vaccination dans le cadre de la prévention et du dépistage des épidémies meurtrières (Choléra, fièvre jaune, ...). Le migrant est donc sensé se munir également de sa carte de vaccination

comportant les certificats de vaccination en cours de validité. Ce mécanisme est conçu pour le contrôle efficace des mouvements migratoires. Cependant, la réalité est totalement différente en raison de facteurs multiples dont la grande perméabilité des frontières.

La perméabilité des frontières

Les frontières du Togo à l'ouest, à l'est et au nord sont terrestres et s'étendent sur plus de 1000 km. Seuls l'Oti au nord-ouest, le Mono au centre et au sud-est sont des plans d'eau la matérialisant et pouvant théoriquement constituer un handicap pour la traversée dans leurs zones. Pourtant, bien qu'étant des cours d'eau, ils n'opposent pas d'obstacles majeurs à leur franchissement. Ainsi, toutes les frontières terrestres du Togo sont une zone continue de circulation potentielle des hommes et des biens. Une telle perméabilité des frontières rend aléatoire le dispositif officiel de surveillance des mouvements migratoires internationaux. De là est née l'idée de la constitution de la brigade mobile du service des douanes pour intercepter les biens qui franchissent les frontières hors des postes de surveillance.

Il faut considérer aussi que le degré de perméabilité des frontières n'est pas égal partout. Il s'accroît d'un cran à certains endroits spécifiques, par exemple dans les agglomérations-frontières qui sont divisées en deux parties par le tracé de la frontière. C'est le cas bien connu de Lomé/Aflao, celui non moins connu des nombreux villages Aflao situés au nord de Lomé, et celui des villages de Noépé, Zolo, Batoumé.... Dans ces agglomérations, les membres d'une même famille se retrouvent les uns dans la partie togolaise, et les autres dans la partie ghanéenne.

Au sein des communautés frontières, on assiste à la séparation des terres d'une même communauté. Des champs d'une même famille se

retrouvent de part et d'autre de la frontière. Ce phénomène a souvent été signalé par d'autres chercheurs (GU-KONU 1984...). Même aux lieux d'implantation du dispositif, l'espace séparant les postes des deux pays limitrophes est un "noman's land" parfois très étendu, par exemple à Batoumé. L'étendue de cet espace y accroît la perméabilité de la frontière.

Ces zones sont ainsi caractérisées par une hyperperméabilité de la frontière. C'est généralement là que s'implantent les postes du dispositif de surveillance (Noépé, Lomé, Zolo, Batoumé...), lorsque des voies routières importantes y aboutissent, les lieux de convergence des principaux axes routiers étant les points privilégiés d'établissement des barrières de brigade et des postes frontières. Les zones d'hyperperméabilité frontalière sans convergences routières importantes sont démunies des installations du dispositif officiel (Kouma, Hanyigba...).

Les franchissements illicites

Dans un pays socio-politiquement instable, très mal structuré du point de vue social et économique, avec une section de la population démobilisée par la mauvaise gestion de l'Etat, la pauvreté, l'ampleur des problèmes de survie et l'exacerbation de la course au pouvoir financier, la perméabilité des frontières offre aux migrants en situation irrégulière une opportunité inouïe de franchir la frontière ou de faire circuler entre les deux pays des quantités considérables de marchandises et de biens de toutes natures. Elle offre également à la vénalité des agents officiels de surveillance des migrations internationales un alibi inespéré. Les agents peuvent ainsi, non seulement accepter des pourboires corrupteurs offerts par les migrants, mais aussi en exiger d'eux, même dans les cas où ceux-ci se trouvent

en situation régulière. La circulation illicite et clandestine des migrants et des biens emprunte des passages clandestins. Ceux-ci sont aménagés ou découverts par les professionnels du trafic illicite, souvent avec la connivence des agents de l'Etat, mais aussi avec l'appui complice des populations environnantes intéressées par les retombées financières qui en découlent, et motivées par un refus du système étatique qui gouverne le pays.

Les passages sont des sentiers traditionnels reliant villages et hameaux de la zone frontalière (Batoumé...). Ils traversent champs, brousses et forêts. Ce sont souvent aussi des sentiers de fortune hâtivement aménagés pour le trafic clandestin. Leurs itinéraires tendent à contourner les postes de surveillance. Les migrants clandestins reçoivent l'aide des professionnels du trafic illicite qui ont une connaissance parfaite de ces itinéraires et des habitudes des contrôles effectués par les agents de l'Etat. Dans des cas où le migrant a ses documents de voyage en règle, mais voudrait faire passer clandestinement des marchandises, les professionnels se chargent du transfert des marchandises, permettant ainsi au voyageur de franchir tranquillement la frontière aux postes réglementaires. Les professionnels assurent le transfert des marchandises par les chemins clandestins ou, après des négociations avec les agents de la douane, par la voie normale. Les pourboires et même des tarifs réels sont fixés par les professionnels selon le type de marchandise et selon les difficultés de passage à un moment donné. Ils sont partagés entre les partenaires associés dans l'organisation du transfert des marchandises. Le migrant en situation irrégulière et demandeur du service de passage clandestin se soumet aux modalités similaires.

Souvent aussi, l'intermédiaire des professionnels n'est pas nécessaire. Les migrants clandestins passent par les postes officiels et

négoçient directement, avec les agents officiels, leur propre passage et celui des marchandises éventuelles. Les difficultés financières et politiques de l'acquisition des documents de voyage réduisent le nombre des voyageurs en situation régulière, de telle manière que les migrants clandestins sont légion. Les agents des services des migrations en arrivent à systématiser et à tarifer les pourboires. Mieux encore, sans tentative de vérification des documents, ils réclament parfois systématiquement les pourboires fixés, même au voyageur en règle. Enfin, les passages clandestins ne sont pas l'apanage des frontières terrestres. Ils sont courant aussi au port et à l'aéroport de Lomé. Là, les mécanismes officiels et frauduleux, tout en étant les mêmes, sont appliqués avec une très grande subtilité.

Les implications méthodologiques.

Toutes ces données de la perméabilité des frontières accroissent les difficultés d'évaluation exacte de l'ampleur des migrations internationales au Togo, et probablement dans toute l'Afrique de l'ouest. Les registres ignorent les migrations clandestines, quoique le nombre de celles-ci dépasse de loin celui des migrations régulières enregistrées. Quelques observations concrètes permettent d'apprécier la gravité du phénomène.

Au poste frontalier d'Aflao, le tarif de passage que les voyageurs lointains, ceux qui vont au-delà de l'agglomération frontalière ou en proviennent et qui ne sont pas porteurs d'un passeport ou d'une pièce d'identité régulière, doivent payer aux agents officiels varie entre 200 et 700 cedis du côté ghanéen, et entre 200 et 500 FCFA du côté togolais. Les voyageurs sans bagage venant d'Aflao ou s'y rendant ne sont en principe pas interpellés. Néanmoins, les deux catégories de

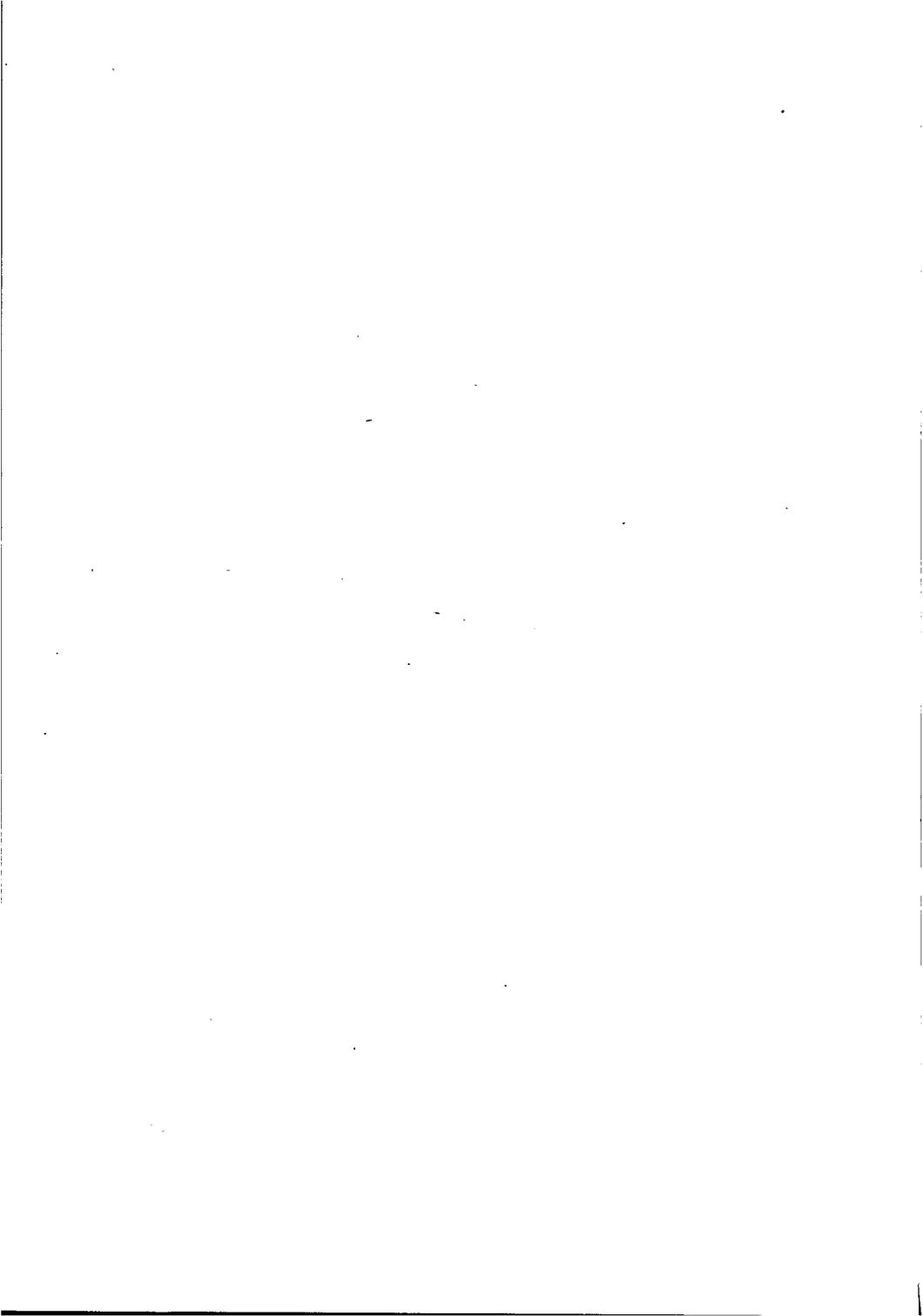
voyageurs sans bagage sont confondus. Si bien que les agents ghanéens hésitent parfois mais, incrédules, ils interpellent souvent les voyageurs d'Aflao, et leur font vider les poches afin de réclamer de l'argent s'ils en trouvent. Les agents togolais exigent dans tous les cas la somme due par les voyageurs non munis de documents en règle. Ils exigent cette somme même des voyageurs munis d'une pièce d'identité étrangère. Le flot des migrants est si important qu'à peine un voyageur sur dix est enregistré. Par ailleurs, on assiste à une circulation continue, jour et nuit, à travers les nombreux passages informels surgissant entre les maisons d'Aflao et de Lomé.

D'autre part, on assiste, depuis le mois de Juin 1992, à l'importation au Togo de quantités considérables de condiments (piments, aubergines etc...) et de poisson du Ghana. Le lieu des transactions est la gare routière principale à Accra (Ghana). Elles ont lieu nuit et jour. Surtout la nuit. Certaines nuits, plus d'une centaine de sacs de ces produits sont comptés instantanément à la gare d'Accra. A partir de cette gare, les produits bien emballés dans les sacs de jute de taille moyenne et dans des paniers couverts de toile de fortune, sont transportés par voie routière à Aflao où ils sont déchargés. Les sacs sont en suite convoyés sur des charrettes tirées par les petits gamins pour la traversée de la frontière. Ils y abondent plutôt le matin à partir de 6 heures, début de la période de traversée autorisée pour les marchandises. A leur entrée au Togo, ils font l'objet seulement d'une taxation négociée et imprécise, sans reçu de paiement. On a pu constater le paiement de 500 FCFA par chargement de trois à quatre sacs. Ils ne sont pas formellement enregistrés.

Dans ces conditions, se fier aux registres des douanes togolaises et des services des migrations pour apprécier le volume des importations

et des migrations internationales s'avère être une entreprise extrêmement aléatoire, voire vaine. Néanmoins, les registres fournissent une base d'approche certaine pour cerner et évaluer les migrations internationales au Togo.





Migrations à travers la frontière bénino-togolaise

Les "manifestes de Hilla-Condji.

YAROU CHABI ISSAKA
YAROU MOUHAMADOU*

Introduction

La conférence de Berlin (1885) a consacré le morcellement de l'Afrique en de micros-états. Le fait est particulièrement remarquable en Afrique de l'ouest. Des peuples ont été séparés. Des sociétés, des ethnies, des villages et même des clans d'un même village se sont retrouvés écartelés dans des Etats différents. Cette situation a imposé aux populations africaines, probablement plus qu'à d'autres, des déplacements constants à travers les frontières. Les migrations transfrontières occupent ainsi une place importante dans la vie africaine, notamment en Afrique de l'Ouest. Elles méritent pour cela, qu'on leur consacre plus d'attention.

L'étude de ces migrations en Afrique de l'Ouest présente beaucoup de difficultés. Des sources élaborées n'existent guère à l'échelle locale où nous nous plaçons, qu'elles soient analytiques ou statistiques. Des documents existent cependant, qui peuvent livrer quelques informations. C'est le cas par exemple des "manifestes" établis par les polices nationales sur les postes

* Stagiaires du CEPEPE auprès de l'URA/UNB-ORSTOM

frontaliers. Les notes qui suivent sont les résultats du dépouillement et de l'analyse d'un certain nombre de ces "manifestes", choisis parmi ceux établis à Hilla-Condji. L'objectif de ce travail n'est pas d'étudier le fait migratoire international en tant que tel mais plutôt de tenter de mesurer l'écart entre les informations fournies par ces documents et l'importance réelle du flux à ce lieu de passage contrôlé.

Une petite histoire de la frontière bénino-togolaise

Hilla-Condji est un des lieux de passage contrôlés de la frontière entre le Togo et le Bénin. A une cinquantaine de kilomètres de Lomé, il est à près de cent kilomètres de Cotonou et à six kilomètres de la petite localité d'Agoué. L'histoire de ce poste frontalier est liée à la fois à celle du royaume d'Agoué et à celle du partage colonial de l'Afrique. La création du royaume d'Agoué remonte à 1825. Selon le Père Bouche, "Ce village eut un moment de splendeur commerciale dont il déchut aussitôt parce qu'il n'a pas de route naturelle vers l'intérieur". En effet, la traite des Noirs enrichit d'abord Agoué, puis quand elle devint impossible, un commerce florissant d'huile de palme et des arachides s'y substitua. Dans le cadre du commerce transatlantique et, plus tard, par rapport aux enjeux coloniaux, Agoué devint alors l'objet de rivalités européennes par sa position privilégiée. Le royaume fut ainsi placé sous le protectorat français par deux conventions franco-allemandes. La première en date du 15 Avril 1885 avait pour objectif de protéger les villages d'Agoué, d'Agouégan, de Sèko et de Djèta contre les convoitises allemandes. La seconde, en date du 23 Juillet 1897, partagea le royaume en deux. La rive droite du Mono, de Tokpli à

Agbanakin, et le nord de la lagune, de Agbanakin à Agouégan et Agokpananè furent cédés à l'Allemagne et le reste fut rattaché à la colonie française du Dahomey, avec Hilla-Condji comme poste frontalier entre la colonie allemande (le Togo) et la colonie française. Ce partage isole ainsi Agoué de son arrière pays et met désormais une barrière entre des populations qui vivaient ensemble sur le même espace territorial.

De part et d'autre de la frontière, on retrouve en effet les Xla, les Pédah, les Ouatchi, les Gen et les Adja organisés dans cet espace territorial en fonction de la mer, de la lagune et du plateau de terre de barre au nord de celle-ci. Ces sociétés avaient créé des villages localisés de part et d'autre de la lagune. Elles entretenaient ainsi d'intenses relations entre elles, des relations familiales, mais aussi des relations d'échanges commerciaux. L'importance du marché d'Agoué et celui d'Agouégan en face, celle du marché de Grand-Popo en face de celui d'Agbanakin témoignent de l'intensité de ces rapports commerciaux. Ces relations sont maintenues après le tracé de la ligne de démarcation, même si elles sont désormais gênées par celle-ci. On comprend la perméabilité de la frontière tout au long de cette ligne depuis Hilla-Condji jusqu'à Agbanakin.

Les populations ont en effet maintenu leurs réseaux anciens de communication et franchissent ainsi aisément la frontière en évitant, si besoin est, le lieu de passage contrôlé de Hilla-Condji. Les habitants de Djèta, de Sèko, d'Agbanakin, d'Agouégan..., ont souvent des plantations de cocotiers le long du littoral. Comme ceux qui, parmi eux, pratiquent la pêche maritime, ils migrent quotidiennement à travers la frontière en un mouvement pendulaire pour s'assurer leurs besoins de subsistance. Tout se

passer pour eux comme si celle-ci n'existe pas. Elle ne prend pour elles la consistance d'un barrage qu'au moment où, lors des fermetures intempestives de la frontière sur le lieu de passage contrôlé de Hilla-Condji, la surveillance policière s'accroît avec les exactions et les brimades qui l'accompagnent habituellement. Mais le plus souvent par ailleurs, elles tirent profit de ces moments de fermeture en mettant en oeuvre leurs connaissances du milieu pour organiser des passages clandestins au profit d'autres. Dans ces conditions le contrôle des flux migratoires paraît vain. Les "manifestes" ne rendent ainsi qu'imparfaitement compte de ces flux.

Les "manifestes"

Les passagers qui franchissent la frontière à Hilla-Condji sont tenus de présenter soit un passeport, soit une carte d'identité, soit un laissez-passer. Les renseignements d'identification qui figurent sur ces titres de voyages sont portés par des agents de la police des frontières sur des fiches appelées "manifestes". Ils sont très intéressants pour l'analyse des migrations transfrontières. Ils sont disponibles au service de la police de l'air et des frontières à Cotonou. On a pu accéder à ces documents grâce à la prévenance de la direction de ce service. L'objectif était d'en prélever un échantillon pour saisir environ 2000 passages à l'entrée et à la sortie, de procéder au dépouillement et à l'analyse des informations contenues dans cet échantillon afin de réunir quelques éléments de connaissance des flux migratoires transfrontières et de compréhension de leur mécanisme au poste frontalier de

Hilla-Condji. En attendant l'analyse des données recueillies, la présente note se propose d'exposer quelques problèmes relatifs à ces "manifestes" et qui limitent leur efficacité quand à la connaissance des migrations en Afrique de l'Ouest.

Une première difficulté tient aux conditions de la conservation de ces documents. Le local dans lequel ils sont entassés est un petit débarras décoré de toiles d'araignées. Les manifestes attachés par liasse y gisent sous un sédiment de poussière. Visiblement, une fois arrivés à Cotonou, ils sont jetés dans ce local et n'intéressent plus personne. On a alors le sentiment que les seules fonctions qui leurs sont dévolues sont de permettre la surveillance et le contrôle de la population pour la sécurité de l'Etat. Au-delà de ces fonctions, ils n'avaient plus aucun intérêt pour les pouvoirs publics. Cette remarque est encore valable à l'heure actuelle même si la direction de la police de l'air et des frontières se préoccupe plus, dans le cadre de la réorganisation de ce service, de rassembler ces documents en un lieu donné, de manière à en rendre l'accès possible en cas de besoin. Peut-être l'intérêt croissant porté aux migrations internationales encouragera-t-il les services intéressés à aller de l'avant dans ce sens pour une meilleure organisation de ce gisement d'information.

D'autres problèmes sont liés aux renseignements contenus dans les "manifestes". La fiche comprend plusieurs rubriques. La première page comporte un tableau récapitulatif des passagers de la journée. On trouve dans les pages suivantes, les différentes rubriques concernant les noms et prénoms, le sexe, la date de

naissance, la nationalité, la profession, les lieux de provenance, la destination et le motif de voyage. Toutes ces rubriques permettent de saisir des renseignements précis et très utiles pour l'étude des migrations transfrontières. Mais des insuffisances et des omissions jalonnent le plus souvent les "manifestes". L'agent de police du jour, chargé d'inscrire les noms, omet parfois les renseignements de certaines rubriques. Le contenu des informations portées sur les fiches lors des enregistrements aussi pose des problèmes du même genre, qui affectent la cohérence des informations transcrites.

Toutes les informations de la journée sont récapitulées dans un tableau général. Ce tableau organise les chiffres selon, entre autres, les nationalités parmi lesquelles figurent les Béninois, les Africains non béninois, les non africains etc...

Très régulièrement, on constate une différence plus ou moins importante entre le nombre de passagers enregistrés sur les fiches et les chiffres portés sur le tableau récapitulatif. Ainsi, pour trois dates prises au hasard, notamment le 21 Avril, le 15 Juillet et le 2 Septembre 1992, les différences entre les totaux récapitulatifs et le nombre des enregistrements sont respectivement de 654, 724 et 508 pour les entrées et de 748, 440 et 341 pour les sorties comme l'indiquent les trois tableaux ci-après. Ces différences sont inexplicables, sauf si l'on fait intervenir les conditions de l'enregistrement, et peut-être aussi l'intérêt réelle que portent les pouvoirs publics à ces documents. Ces différences confèrent peu de fiabilité aux "manifestes", d'autant plus que les variations sont parfois énormes, les chiffres figurant sur les tableaux récapitulatifs pouvant être deux à trois fois supérieurs au nombre réel des passagers enregistrés.

Les renseignements portés paraissent parfois fantaisistes et les omissions sont courantes. Le cas est très fréquent quand le passage se fait en groupe ou quand il s'agit de délégations. Dans ce cas, on se contente d'enregistrer le responsable du groupe, puis une simple liste (nom et prénoms) des autres membres du collectif. Souvent, les lieux de naissance ne sont pas portés. Et il existe une grande confusion au niveau des nationalités. Tout laisse penser que les passagers confondent souvent pays d'origine, pays d'adoption et pays de résidence. Le motif du voyage est souvent imprécis. Dans le cas général, les trois motifs les plus couramment mentionnés sont "visite", "tourisme" ou "résident". Mais souvent aucun de ces trois motifs n'est mentionné, cette rubrique étant vide dans de nombreux cas. Il est également difficile de connaître avec précision les motifs qui justifient la traversée de la frontière. Or, ces motifs, comme les pays d'origine, la nationalité, le pays de destination, constituent des éléments importants d'analyse et de compréhension des migrations internationales dans la région.

Une enquête conduite pendant trois jours dans les villages frontaliers d'Agouégan et de Sèko nous ont permis de vérifier qu'une partie du flux migratoire ne passe pas par Hilla-Condji. Ceci souligne clairement la perméabilité des frontières et, au-delà, le besoin pour les populations de contourner les lieux contrôlés et leur volonté de maintenir, comme autrefois, la libre circulation des hommes et des biens dans leur espace de vie. En fait, dans la pratique, les populations de l'espace frontalier de Hilla-Condji continuent de faire comme autrefois, avec quelques entraves, ce que prône la CEDEAO mais qu'elle ne parvient guère à faire entrer dans la pratique de l'administration moderne du territoire.

Conclusions

Malgré leurs limites, les manifestes du Commissariat Spécial de Hilla-Condji sont de précieux documents qu'on peut exploiter pour la meilleure connaissance des migrations internationales en Afrique de l'Ouest. Les préserver des cancrelats et des intempéries est, dès lors, une nécessité. Mais la meilleure façon de faire de l'espace-frontière une source d'informations véritablement fiable est l'informatisation de l'enregistrement des passagers, à moins que la CEDEAO parvienne à faire disparaître ces frontières caduques. L'informatisation ne permet pas seulement une meilleure conservation de l'information. Elle rend en outre l'enregistrement plus facile. Les agents chargés de cette tâche, avec leurs allures toujours coloniales, de même que l'Etat y gagneraient. Mais les passagers aussi, ne serait-ce que parce qu'ils perdront moins de temps pour accomplir des formalités qu'une autre vision de l'espace régionale et des rapports Etat-population rend totalement inutile dans la région.

Tableau N° 1 (21/04/92)

	Entrées	Sorties	Total
Chiffres portés	720	850	1570
Chiffres réels	66	102	168
Différence	654	748	1402

Tableau N° 2 (15/7/92)

	Entrées	Sorties	Total
Chiffres portés	909	573	1482
Chiffres réels	185	133	318
Différence	724	440	1164

Tableau N° 3 (02/09/92)

	Entrées	Sorties	Total
Chiffres portés	666	641	1307
Chiffres réels	158	300	458
Différence	508	341	849

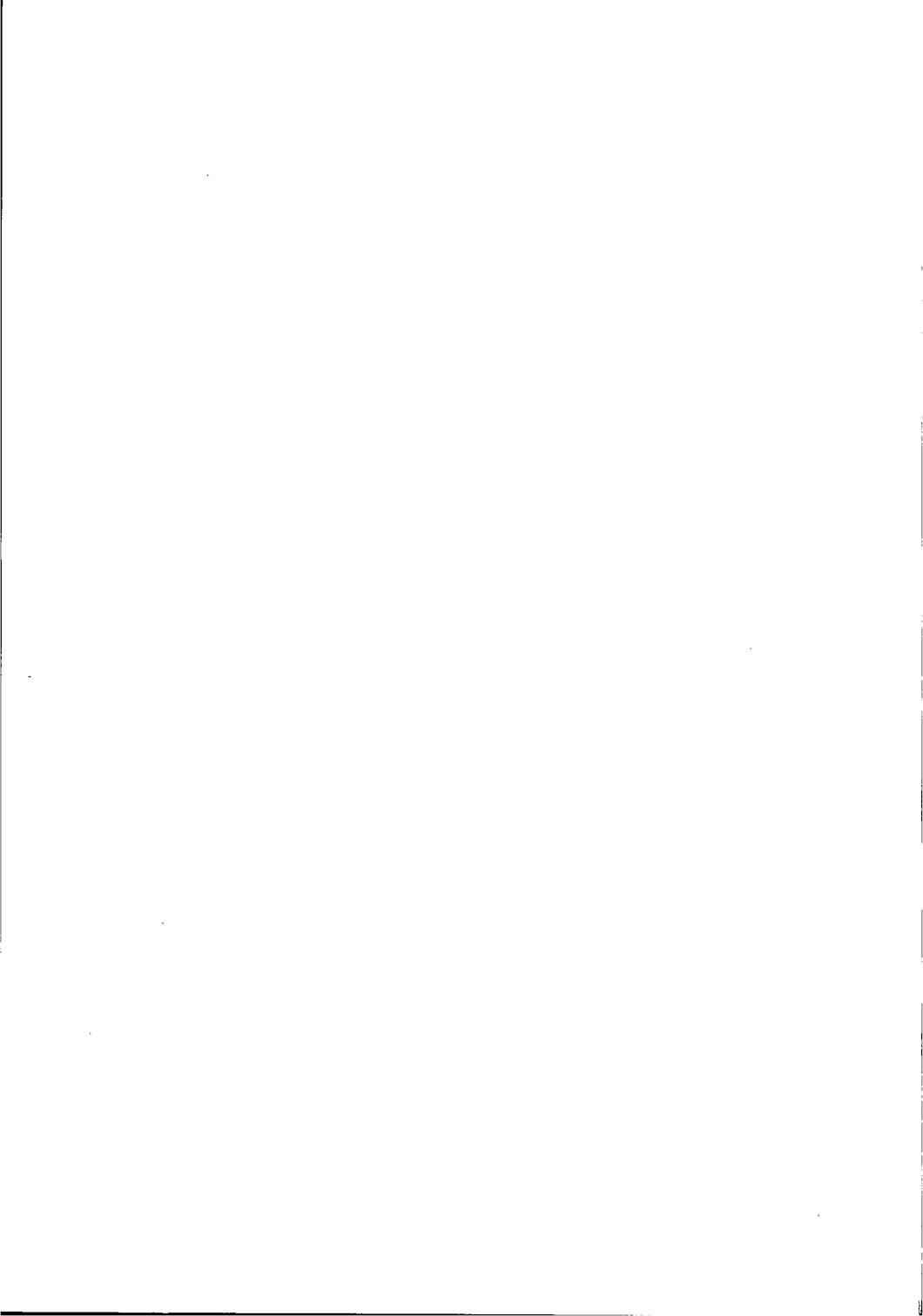
Bibliographie

ADEPOJU (A.): Migration et urbanisation Problèmes politiques in l'Etat de la démographie africaine UIESP 1988 PP 123 à 139.

GOURGEAU (D.): Les méthodes de mesure de la mobilité spatiale, migrations internes, mobilité temporaire, navette. Ed INED Paris 1988 pages 301.

RAMIM (J. C.) et al: Histoire du Dahomey, l'Afrique, le monde. UGEL, 77, rue de vaugirard-Paris 6 PP 245-247.





L'immigration des pêcheurs ghanéens au Bénin

Adrien C. DOSSOU-YOVO*

Introduction

Il a toujours existé au Bénin une forte minorité de pêcheurs ghanéens. Leur présence au pays remonte très loin dans le temps. Si, pour des raisons économiques et des raisons de sécurité intérieure on commence à s'intéresser à la vie et aux activités de cette communauté au Bénin, en revanche, on ignore souvent les modalités de leur entrée sur le territoire béninois.

En dehors du fait qu'une bonne partie de l'immigration échappe aux "frontières-passoirs" du Bénin, l'entrée des pêcheurs ghanéens présente des particularités: son ancienneté, sa permanence et surtout une migration qui ignore toute frontière terrestre ou maritime. Qu'est-ce qui attire ces pêcheurs au Bénin ? Comment procède cette forme particulière d'immigration ? Voilà des questions auxquelles on tentera d'apporter quelques réponses.

* Allocataire ORSTOM, URA/UNB-ORSTOM, Cotonou

Les Pêcheurs ghanéens du Bénin.

L'implantation des pêcheurs ghanéens au Bénin est une réalité très ancienne et permanente. En effet la présence de ces pêcheurs remonte à l'époque précoloniale, probablement au XVII^e siècle, époque à laquelle les Fanti d'El mina (Ghana) auraient abordé pour la première fois les côtes de l'espace régional qui deviendra plus tard la République du Bénin. Accueillis par les Pla, ils introduisent la pêche maritime artisanale. C'est cette activité qui a entraîné les premiers déplacements d'ampleur de ces pêcheurs en direction du Bénin. Plusieurs témoignages existent à ce sujet. Ainsi pour SURGY (1969), les migrations "Keita" auraient atteint le Bénin aux environs de 1920. Pour A. POGNON (1958), "la pêche en haute mer n'a été introduite au Bénin que vers 1909, quand on disposa de matériel plus approprié". Les ghanéens auraient été les précurseurs de ce type de pêche. Enfin pour J. PLIYA (1980), qui ne remet pas en cause la thèse de A. POGNON", les Adan, munis de filets ouatcha vinrent également au début du XX^e siècle pour de brefs séjours. Cependant, ils formèrent des noyaux importants dans la banlieue de Grand-Popo au quartier appelé Adan-condji".

Tous ces témoignages montrent que le mouvement des pêcheurs ghanéens en direction du Bénin est un fait ancien. Son amplification, bien plus récente, est due au malaise économique et social que vivent les pêcheurs au Ghana. En effet, le Ghana a connu depuis les années 66 une crise économique et sociale profonde. Pour résorber cette crise, l'économie du pays est soumise depuis une décennie à un programme d'ajustement structurel avec ses nombreuses conséquences sociales (licenciements massifs, chômage, baisse de revenus, mévente,

etc). N'en pouvant plus, certains pêcheurs sont contraints d'aller exercer leur activité dans les pays voisins comme le Bénin. Ceux qui opèrent sur la côte béninoise sont principalement du groupe Ewé appelés à tort les Kéita des localités de Kéta Awlan de la "Volta region". Mais on rencontre également les Adan (des localités de Great Nnungo, Prampran, Kponé, Téma) et les Fanti de "Central Region" (voir tableau ci-dessous et graphique à la fin detexte).

Toutes ces ethnies sont originaires de la partie méridionale du Ghana. Elles possèdent une longue tradition dans l'art de la pêche.

Répartition ethnique des pêcheurs ghanéens au port de pêche de Cotonou

Ethnies	Fanti	Awlan	Adan	Ga	Total
Effectif	33	23	13	2	71
%	46,5	32,4	18,3	2,8	100

Sources: Résultat du recensement du 8/6/1987, Projet modèle Bénin

Mais qu'est-ce qui attire ces pêcheurs ? La plaine côtière du Bénin présente des atouts certains pour eux du point de vue géographique, économique et culturel. En effet, la plaine côtière abrite une concentration humaine. La demande des produits halieutiques est donc très forte. La présence des centres urbains comme Cotonou, Ouidah et Grand-Popo favorise l'écoulement du poisson frais ou fumé. L'abondance et la variabilité des circuits de commercialisation offrent des conditions très avantageuses. Par

ailleurs, l'existence de nombreuses chambres froides, de fabriques de glaces, de camions frigorifiques, la prolifération des postes de vente clandestins de carburants indispensables au fonctionnement des moteurs hors bords, font de la pêche une activité fort rémunératrice

Du point de vue culturel, il existe des liens traditionnels d'amitié entre certains peuples du Sud-Ghana et la plupart des peuples situés dans la plaine côtière du Bénin, entre Hilla-Condji et Sèmè. Les Awlan ont joué un rôle pionnier dans ce domaine. Maîtres dans l'art de conduire la grande barque et de jeter la senne de rivage, ils s'établirent progressivement sur le littoral béninois dans des campements sommaires appelés "Kopé" et dans les villages mina, pedah, et fons des secteurs lagunaires voisins. Dès lors, les Pla se mirent hardiment à leur école. Au départ, les béninois aidaient simplement des pêcheurs "Keta" à halier la senne de rivage.

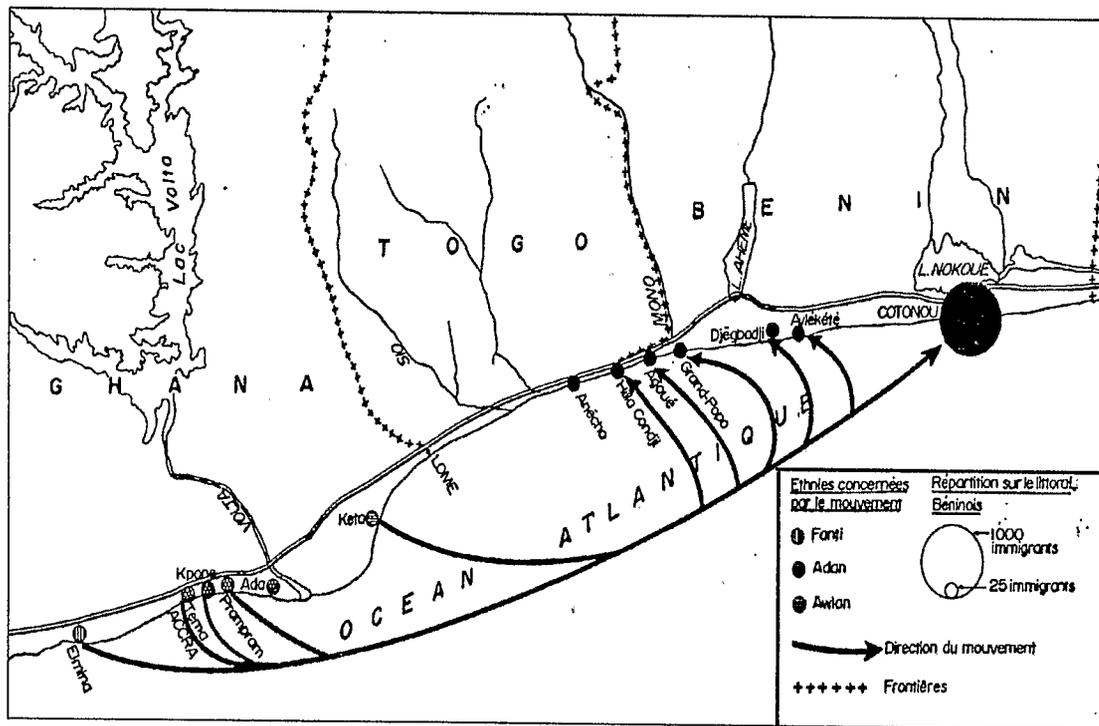
En outre les migrations des ghanéens au Bénin s'inscrivent dans le cadre historique des relations nouées par ces diverses sociétés dans le passé. Qu'il s'agisse des Xwela, des Xla, des Mina, des Fons ou même des Toffins, tous ces peuples ont eu durant la période précoloniale des contacts étroits avec les pêcheurs ghanéens. Toujours sur le plan culturel, on remarque certaines pratiques sociales communes à tous ces groupes ethniques. Ainsi, les Adan comme les Awlan assistent ou participent à certaines cérémonies religieuses des milieux pédah, pla, fon et toffin. Il s'agit de pratiques religieuses telles que "Tchonhouin" qui consiste à purifier les agglomérations afin de repousser toutes les sortes de maladie, qu'elles soient épidémiques ou non. D'un autre côté, la communauté ghanéenne participe à des rites de réjouissances comme "Akété" et "Agbadja" qui ont

lieu lors des fêtes ou des cérémonies funéraires. C'est là aussi une autre preuve de l'ancienneté de l'immigration ghanéenne au Bénin.

L'organisation du voyage

L'arrivée des pêcheurs ghanéens au Bénin est généralement motivée par une invitation adressée par les béninois sous forme de contrat. Dans ce cas, le béninois qui invite des ghanéens devient leur parrain. C'est lui qui négocie alors les conditions de leur installation. Mais parfois certains ghanéens, qui ont des parents au Bénin viennent tout simplement pour gagner leur vie en s'installant le long du littoral. Les préparatifs du voyage se font en fonction de la durée du séjour, de la catégorie de pêche à laquelle on veut s'adonner. Dans tous les cas, les équipages se déplacent avec leur barque indispensable pour effectuer le voyage par la mer. La barque peut être équipée de voile ou de moteur hors bord de 25 à 40 CV. Tout dépend de la distance et de la taille de l'embarcation. L'équipement de pêche (filets, hameçon et autres accessoires) est apprêté. L'heure du départ est fixée de manière que le convoi arrive à Cotonou le jour. Les conditions du voyage dépendent de la performance de la barque, du temps qu'il fait, (direction du vent) et de l'état de la mer (direction des courants marins). La traversée dure en moyenne 2 jours dans le cas des barques motorisées et 4 à 5 jours lorsqu'il s'agit des barques à voile. Le ravitaillement en carburant, en eau et en nourriture est fonction de la durée supposée, du voyage avec une marge de sécurité en prévision des "ennuis mécaniques" éventuels.

Fig. 1- L'immigration des pecheurs ghanéens au Bénin



Les frontières maritimes n'existent guère dans la perception de l'espace par ces pêcheurs migrants qui se déplacent ainsi librement dans ce milieu ouvert, sans discontinuité et sans obstacle. Certes, les gardes-côtes sont-ils présents. Mais ils ont du mal à intercepter les migrants car, ceux-ci font la pêche durant la migration, et donnent ainsi l'impression qu'ils ne viennent pas de très loin, et qu'ils ne sont donc pas des étrangers. En plus la pêche artisanale exercée par ces migrants participant, comme le secteur informel dans son ensemble, au secteur non contrôlé de l'économie béninoise, ces hommes n'intéressent guère les pouvoirs publics et les gardes-côtes en fait les ignorent, d'autant mieux qu'ils n'ont pas les moyens de les intercepter.

Compte tenu des risques encourus par l'équipage, les hommes voyagent seuls. Les femmes et les enfants les rejoignent par la route qui longe le littoral. Mais il existe également une multitude de circuits non contrôlés qu'ils empruntent suivant les cas. Quelque soit la voie utilisée cependant, les immigrants passent inévitablement deux frontières, la frontière entre le Ghana et le Togo et celle entre le Togo et le Bénin. Ceux qui empruntent les chemins traversant la frontière par des lieux non contrôlés entrent au Bénin sans difficultés. Les autres se soumettent, sur les passages contrôlés, aux pratiques habituelles qui conditionnent la traversée, en payant 500 F par frontière franchie. Le voyage dure généralement une demie journée et coûte environ 4000 F CFA.

Typologie des immigrants.

Trois types d'immigrants composent la communauté des pêcheurs ghanéens au Bénin. Au premier type participent les

anciens immigrants, en majorité Fanti, qui ont fini par se sédentariser. De nos jours, ils sont fortement implantés dans les quartiers de Enagnon, Placondji, Donatin Plage et Djako à Cotonou où ils sont mêlés à d'autres populations de pêcheurs tels que les Pla, les Pédah, les Mina et les Toffin. Ces anciens immigrants. On les rencontre également dans d'autres localités du littoral comme Hilla-Condji, Agoué, Grand-Popo, Djêgbadji, Avlekété.

Le deuxième groupe se compose d'immigrants saisonniers peu fortunés qui louent le matériel de pêche pour la durée de leur séjour. Ce sont de véritables nomades qui suivent attentivement le déroulement de la pêche dans les autres pays de la région et participent souvent à des réseaux d'organisation et de solidarité qui leur assurent une maîtrise parfaite des techniques de pêche, une connaissance des déplacements des bans de poissons à la suite des upwellings (1) et un parfait contrôle des réseaux de distribution de leurs produits.

Le troisième type englobe les personnes impliquées dans le mouvement d'immigration sporadique et individuel. On peut ranger dans cette catégorie des jeunes ghanéens, doués en matière de pêche, qui par manque de moyen se contentent de la pêche à la ligne sur fonds rocheux, en attendant de trouver un emploi à bord des bateaux de pêche mouillant à la rade du port de Cotonou ou d'être recrutés par des équipages ghanéens ou béninois. Contrairement aux deux premiers types d'immigrants qui arrivent au Bénin en équipe et par mer, le dernier type privilégie la voie routière.

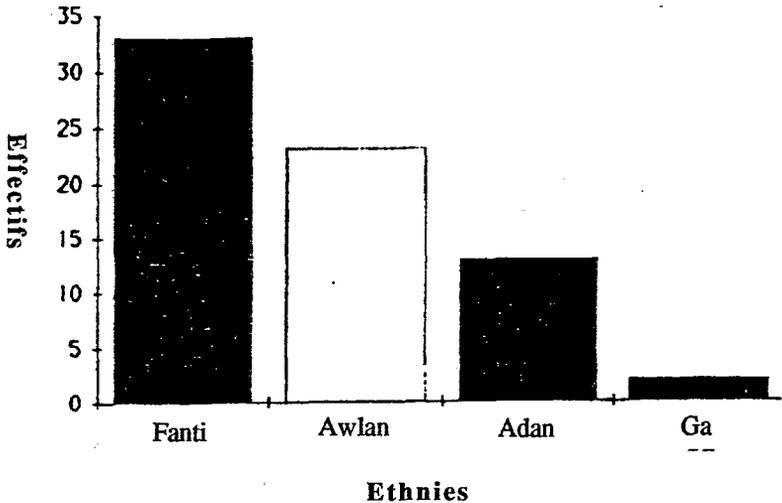
1- D'après P. GEORGE, il s'agit de remontée d'eau océanique sub-superficielle ou plus profonde, sous l'effet d'une divergence (par rapport aux côtes) réalisées par les vents

Conclusions

Les pêcheurs immigrants provenant du Ghana ne semblent poser aucun problème aux pouvoirs publics béninois, lesquels les ont de tout temps ignorés ou tout au moins donnent l'impression de les ignorer. Pour les pouvoirs publics, ces immigrants sont fondus dans la population des milieux de la pêche côtière et lagunaire et sont de prime abord perçus comme des béninois. Leurs rapports avec les autochtones ne semblent poser aucun problème de voisinage. Au contraire, auprès des pêcheurs béninois et dans les villages côtiers d'accueil, ils bénéficient de préjugés favorables. L'ancienneté du courant migratoire, antérieur au tracé des frontières et à l'émergence des Etats-nations de la région explique cela : elle a permis la création des liens séculaires de toute sorte (matrimoniaux, lignagers, amicaux) qui se sont maintenus et dont bénéficient dans le cas général les nouveaux immigrants. Mais d'autres facteurs expliquent cette cohabitation normale: les immigrants, qui maîtrisent mieux les techniques de la pêche, prêtent volontiers assistance aux béninois qui le désirent; ils servent souvent d'intermédiaires pour l'achat de nouvelles pirogues ; ils créent des emplois à travers l'exercice de leur métier.

En définitive, le pêcheur ghanéen immigré au Bénin n'apparaît guère comme un étranger dans le contexte de la société "traditionnelle". Et dans les faits il ne l'est pas. Aux yeux de l'Etat, il ne paraît pas non plus. Tout au moins pas encore. Cela donne incontestablement une nouvelle dimension à l'étude du thème des migrations internationales en Afrique de l'Ouest.

**Fig. 2- Répartition ethnique des pêcheurs Ghanéens
au port de pêche de Cotonou**



Notes bibliographiques

ADAM (K. S.) 1993, Costal and ecological changes in the Gulf of Benin coastal zone (A paraître).

ANSELME (J.) et ALHASSAN (M) 1976, Les migrations africaines. Maspero, Paris 120 p.

BENHADJI (A) 1975, Migration, emploi, développement RIT institut international d'étude sociale n° 1340 Genève.

GEORGE (P) 1975, Les Migrations internationales PUF. Paris, 230 p.

GU-KONU (E. Y.) 1993, Connaissances des migrations internationales en Afrique de l'Ouest. Les lieux et les sources d'information, Documents N° 2, URA/UNB-ORSTOM, Cotonou
Février 1993.

HOUSSOU (J-B) 1991, Etude de la communauté ghanéenne à Cotonou
Mémoire de maîtrise Abomey-Calavi 102 p.

MABOGUNDJE (A. L.) 1972, Regional mobility and resource development in West Africa
Published for the centre by Mc Gill-Queen's University Press

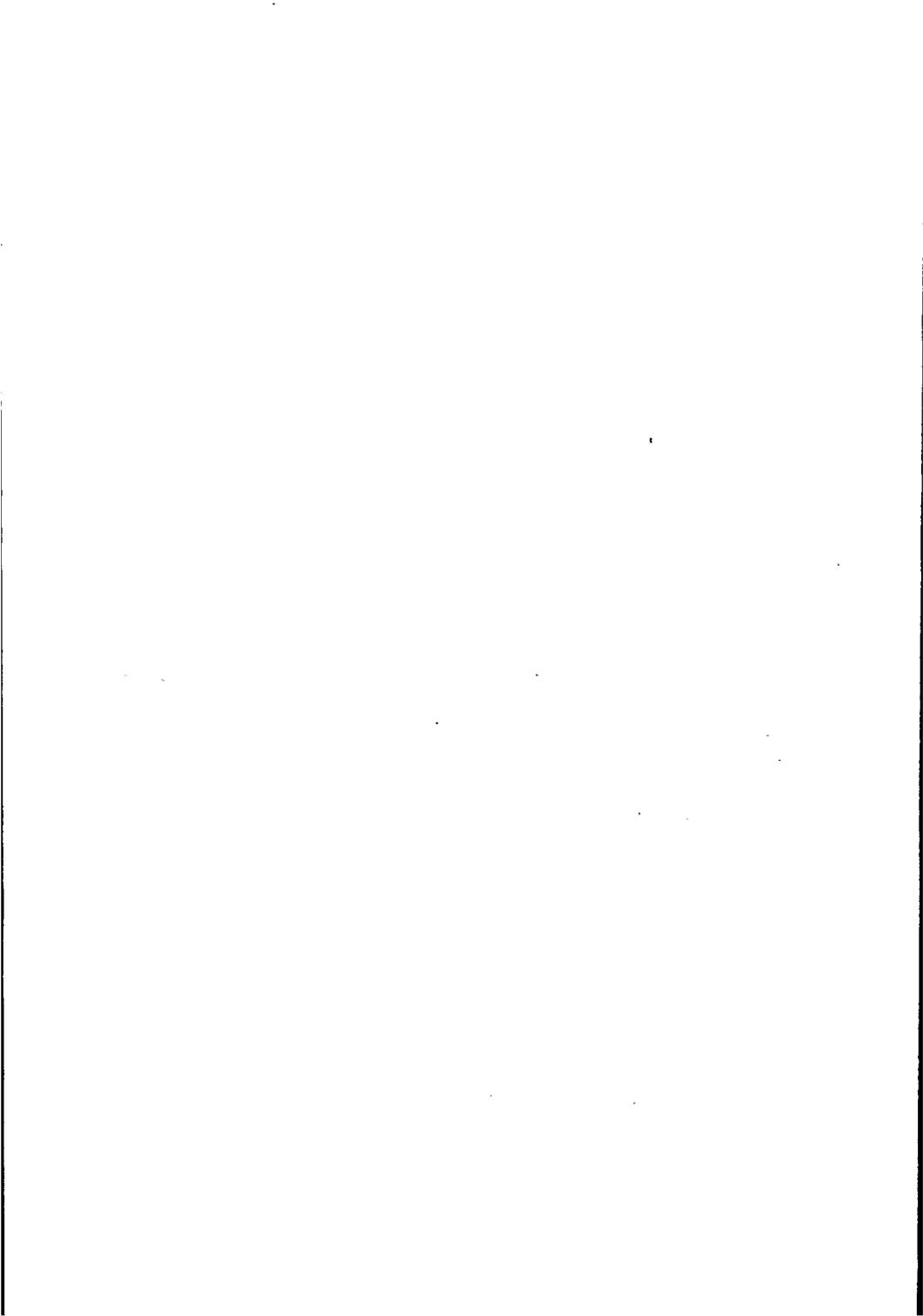
PLIYA (J.) 1980, La pêche dans le sud-ouest du Bénin
Etude de Géographie appliquée sur la pêche continentale et maritime A.C.C.T.
Paris.

SURGY (A) 1969, La pêche maritime traditionnelle à l'ancienne côte de Guinée : origine et développement. Document du Centre d'Etude et de Recherche de Kara (TOGO)

TAMADAO (E) 1978, La pêche maritime traditionnelle en république Populaire du Bénin :
Etat actuel et perspective d'avenir. Mémoire de maîtrise.

SORRE (M) 1975, Les Migrations humaines. Flammarion 300 p.





URA/UNB-ORSTOM
Mars 1993



UNITE DE RECHERCHES ASSOCIEES UNB-ORSTOM

Boîte postale 7060

Cotonou, Bénin

